

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=ETU&ID\\_NUMPUBLIE=ETU\\_051&ID\\_ARTICLE=ETU\\_051\\_0097](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETU&ID_NUMPUBLIE=ETU_051&ID_ARTICLE=ETU_051_0097)

---

Théâtre

par Pascale ROGER

| SER-SA | Études

2006/7-8 - Tome 405

ISSN 0014-1941 | ISBN | pages 97 à 100

---

Pour citer cet article :

– Roger P., Théâtre, Études 2006/7-8, Tome 405, p. 97-100.

---

Distribution électronique Cairn pour SER-SA.

© SER-SA. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## T THÉÂTRE

### L'emballage éthique Du rapport trouble entre art et politique

QUE faut-il retenir de l'« affaire Handke » ? Marcel Bozonnet, administrateur de la Comédie-Française, décide, à quelques jours de l'annonce de la saison 2006-2007, de retirer de la programmation la pièce *Voyage au pays sonore, ou l'art de la question* de Peter Handke, qui devait être présentée en 2007 au Théâtre du Vieux-Colombier dans une mise en scène de Bruno Bayen. Il évoque l'« outrage aux victimes » que constituent la présence de l'auteur aux obsèques de Slobodan Milosevic<sup>1</sup> et les attitudes qu'il a eues à cette occasion. L'administrateur a pris sa décision à la suite d'un article de Ruth Valentini dans *Le Nouvel Observateur* du 6 avril, qui faisait état de l'événement. Bien que le comportement du dramaturge semble finalement assez cohérent avec ses prises de position antérieures, il représente pour Marcel Bozonnet la goutte qui fait déborder le vase, l'acte symbolique qui vient rompre immédiatement le contrat de confiance. C'est pourquoi, s'il avait pu ressentir déjà quelques doutes à programmer la pièce, sa conviction est désormais totale et irréversible au moment de la déprogrammer. Que s'est-il passé pour que le souci éthique qui doit accompagner tout travail artistique se soit transformé si rapidement en un jugement public radical et excessif par rapport au contexte, en une répartition du bien et du mal d'apparence péremptoire, en tout cas bien trop hâtive et subjective pour être vraiment crédible et avoir une portée constructive ?

À y regarder de plus près, on s'aperçoit que les faits sont plus compliqués qu'ils en ont l'air. Se trouvent en présence un auteur,

1. L'ex-dirigeant serbe est décédé le 11 mars pendant son procès pour génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre devant le Tribunal pénal international de La Haye. Ses obsèques eurent lieu le 18 mars 2006 à Pozarevac.

connu pour la finesse de ses écrits (pièces de théâtre, essais, romans, scénarios), mais qui, assistant aux obsèques, fait preuve de peu de conscience politique en donnant prise naïvement à ce qu'il critique lui-même : la caricature médiatique ; une journaliste d'un grand hebdomadaire qui s'en donne à cœur joie et préfère tordre les faits pour justifier ses convictions – cela ne faisant qu'accentuer l'écart entre le réel et sa reconstruction médiatique ; un administrateur d'une grande institution culturelle qui ne contrôle plus ses émotions et n'est donc plus à même de faire preuve de discernement. C'est alors l'emballement : le nombre d'articles sur la question (plus d'une cinquantaine en l'espace de quelques jours) et les réactions des deux parties<sup>2</sup> sont là pour témoigner de l'effet boule de neige provoqué par l'affaire !

Il est évident que la liberté est une condition fondamentale de la pratique artistique, et c'est elle qui porte les artistes à faire constamment des choix, à présenter telle œuvre plutôt qu'une autre en en proposant une interprétation personnelle. C'est également elle qui nous oblige à tolérer des idées qui ne sont pas les nôtres – ce qui crée parfois un problème éthique délicat quand certaines valeurs fondamentales sont bafouées. Si Marcel Bozonnet refuse le qualificatif de censeur au nom de cette liberté – ce que l'on peut lui concéder –, il doit en revanche reconnaître que sa décision est contestable<sup>3</sup>, car elle est la conséquence d'une indignation et d'un emportement qui, bien qu'humainement légitimes et sincères, sont problématiques chez celui qui a un rôle public et des responsabilités au sein d'une institution. Tout en révélant un changement de direction précipité et brutal, elle prend en effet l'allure d'une sanction et fait fi, en effet, de deux difficultés inévitables, celle de l'indépendance de l'œuvre et de l'homme qui l'a produite, et celle qui est liée au fait de donner entièrement crédit aux informations véhiculées par les médias dont on sait, par ailleurs, qu'elles peuvent être inexactes ou idéologiques, partielles ou déformées. Pour ces raisons, n'aurait-il pas fallu plutôt assumer un premier choix qui avait été pris plus posément<sup>4</sup>, d'autant que le contenu de la pièce n'est pas du tout sujet à caution et qu'elle a été écrite en 1989, c'est-à-dire avant les conflits en ex-Yougoslavie ?

L'Administrateur connaissait sûrement le livre de Peter Handke *Un voyage hivernal vers le Danube, la Save, la Morava et la Drina* (Gallimard, 1996), qui déjà à l'époque avait suscité beaucoup d'hostilités. Sans vouloir nier les crimes serbes, l'auteur propose

2. Peter Handke et Marcel Bozonnet sont chacun soutenus par de nombreux artistes et personnalités publiques.

3. Comme l'est celle de Peter Handke, dont on peut regretter qu'il ait choisi d'assister à ces obsèques, sans que cela mette en cause la représentation de sa pièce.

4. Cela n'excluait d'ailleurs pas la possibilité de critiquer publiquement la présence de Peter Handke aux obsèques de Milosevic.

# T THÉÂTRE

5. A la fin de l'ouvrage, il pose par exemple la question de savoir s'il n'est pas « obscène » d'évoquer les « petites souffrances » de la Serbie, en comparaison avec la « grande souffrance » de Sarajevo, Tuzla, Srebrenica, Bihac.

une approche moins partisane en apportant certaines nuances aux manichéismes des guerres, en rappelant qu'il y a eu aussi des victimes et des réfugiés serbes ; ce qui revient à dire que, durant les guerres, il n'y a finalement ni perdants ni gagnants, mais plutôt nombre de désastres et victimes. Tout observateur extérieur devrait alors avoir la décence de ne pas entrer dans une comptabilité macabre, aussi absurde qu'inutile. La démarche, trop subtile pour être facilement entendue et acceptable politiquement, a suscité des réactions extrêmes et violentes chez les journalistes qui ne se sont pas privés d'attaquer l'auteur en le qualifiant d'« avocat proserbe » (*Le Monde*), de « terroriste » (*Süddeutsche Zeitung*), et en allant jusqu'à propager l'idée fausse<sup>5</sup> qu'il approuvait les massacres de Srebrenica (*El País*). Peut-on reprocher à un écrivain de s'intéresser à un sujet non traité ou tabou ? N'est-ce pas justement à la littérature de sortir des sentiers battus en faisant de la nuance le principe d'une approche de l'être humain moins dualiste ou moins rigide, et en abordant les problèmes fondamentaux différemment, notamment ceux liés à la haine et à la violence ? En relatant la présence de Peter Handke aux obsèques de l'ex-dirigeant serbe, l'article du *Nouvel Observateur* n'a pas fait autre chose que de suivre la même ligne diffamatoire. L'auteur a dû ainsi démentir les actes et propos que la journaliste lui attribuait, comme d'avoir brandi un drapeau serbe et déposé une rose sur le cercueil du défunt. Contrairement à ce qu'elle a écrit, il n'a pas affirmé se sentir « heureux d'être près de Slobodan Milosevic, qui a défendu son peuple », en considérant les « Serbes comme les vraies victimes de la guerre ». Il n'a pas approuvé « le massacre de Srebrenica et autres crimes commis au nom de la purification ». On peut trouver son discours intégral dans le journal *Libération* du 4 mai 2006.

La question centrale dans cette affaire est donc celle-ci : comment justifier le retrait d'une pièce dont le contenu n'a absolument aucun rapport avec la cause de la condamnation – à plus forte raison lorsque celle-ci semble spécieuse ? N'est-ce pas la porte ouverte à toutes les formes d'abus en la matière ? Quelle est la limite entre ce qui relève du jugement moral (ou politique) et ce qui est le fait d'un procès d'intention, sachant que l'un et l'autre auront fatalement des répercussions sur la réception de l'œuvre et la réputation de l'écrivain ? Le délit d'opinion n'existe pas à ce jour. Ainsi, il ne semble pas raisonnable de juger une œuvre à l'aune des actes et des propos de son auteur – surtout quand ceux-ci ne sont

pas tombés sous le coup de la loi<sup>6</sup>. Car, dans le cas contraire, c'est une bonne partie des productions artistiques et littéraires (et certaines des plus intéressantes), de Céline à Gabriel Garcia Marquez, qu'il faudrait mettre au panier. Comment accepter de jouer Sartre quand on connaît son communisme ? Comment lire Aragon après son stalinisme ? Pourquoi s'intéresser à Heiner Müller, compte tenu de ses convictions prosoviétiques ? Et que faire et que dire de toutes ces « œuvres » qui manifestent, dans leur contenu comme dans les revendications de leurs auteurs, un antihumanisme criant<sup>7</sup> ? Il est intéressant d'observer que les condamnations éthiques sont déterminées le plus souvent par des *a priori* idéologiques, ce qui n'est pas pour asseoir leur crédibilité. Dans les sphères culturelles et intellectuelles françaises, on semble ainsi traditionnellement plus indulgent avec les fascismes de gauche – qui n'ont pas fait moins de dégâts que ceux de droite, mais qui ont eu le talent de cacher leurs crimes derrière des idées nobles et généreuses. Olivier Py, porte-parole d'une pétition soutenant Marcel Bozonnet contre Peter Handke, écrit que l'heure n'est pas encore venue de séparer l'œuvre de l'homme, « parce l'histoire n'est pas close, parce que les crimes de guerre n'ont pas encore été punis, parce que la Serbie n'a pas encore accepté de livrer Mladic et Karadzic<sup>8</sup> ». Cependant, le procès de Milosevic a bien eu lieu, la vérité a donc été engagée<sup>9</sup> ; alors que, par ailleurs, la Communauté européenne semble avoir beaucoup de mal à reconnaître les crimes communistes, de même que la Chine établit un révisionnisme historique en cachant à ses jeunes générations les crimes de la révolution culturelle<sup>10</sup>. L'art et l'éthique entretiennent donc un rapport difficile et biaisé par de nombreuses questions sous-jacentes. La meilleure façon de ne pas entrer dans la confusion serait peut-être de se rappeler l'indépendance des trois notions de « bien », de « vrai », de « beau » – qui ne se recouvrent pas. Il faudrait aussi veiller à ce que les bons sentiments ne deviennent pas les cache-misère de positions politiques qui ne veulent pas dire leur nom. La pièce de théâtre de Peter Handke ne méritait sûrement pas qu'on la mette au ban, d'autant qu'en démocratie il serait normal de faire confiance au public ainsi qu'à la critique, dont le métier est justement de nourrir le débat et d'apporter un contrepoids en questionnant la légitimité de la création, les choix et les interprétations des artistes.

6. Le comportement, les paroles et les écrits de Peter Handke ne sont dans les faits ni négationnistes ni diffamants, ils n'appellent ni au meurtre ni à la haine. « Contrairement à ce que paraissent croire M. Bozonnet et ceux qui le soutiennent, les appréciations relatives aux conflits de l'ex-Yougoslavie relèvent juridiquement de la liberté d'opinion et de la liberté de commentaire inhérente à la liberté d'expression » (Serge Regourd, juriste, dans *Le Monde*, 15 mai 2006).

7. A ce propos, il faut citer le théâtre de Jan Fabre, dont un des textes vient d'être programmé à la Comédie-Française.

8. Olivier Py, « A plus tard, Peter Handke », dans *Le Monde* du 10 mai 2006.

9. Afin de dénoncer ce qui pourrait apparaître comme une ambiguïté dans le discours de Peter Handke, Marcel Bozonnet a déclaré lui-même, lors de sa conférence de presse à la Comédie-Française, que personne ne peut plus mettre en doute les activités de Milosevic puisqu'il a été arrêté, puisque la liste de tous ses crimes a été établie.

10. Voir sur ce sujet l'article « Les jeunes Chinois sont maintenus dans l'ignorance de la "révolution culturelle" » (*Le Monde*, 17 mai 2006).

PASCALE ROGER